



**MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DES GROUPES
OPERATIONNELS**
**« Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) » dans les
domaines de l'Agriculture, la Viticulture et la Forêt**

Mesure 16.2

**LE DOSSIER TECHNIQUE/ NOTE DE PROJET (FORME LIBRE) DOIT SE
CONSTITUER DES ELEMENTS SUIVANTS :**

➤ **Une description du projet avec :**

- Le contexte d'émergence du projet,
- Une description du **problème concret rencontré**,
- Les besoins identifiés dans la thématique considérée et une description du projet (notamment enjeux et impacts économiques, environnementaux, sociaux) incluant un état des connaissances actuel sur cette thématique,
- Les résultats attendus : objectifs et potentialités de développement du projet notamment en quoi le projet répond aux enjeux régionaux ainsi que l'utilité de l'idée pour d'éventuels autres acteurs régionaux, nationaux ou européens,
- Une évaluation argumentée de la dimension d'innovation du projet (caractériser les types d'innovation en jeu dans le projet : en quoi est-il nouveau pour les acteurs, pour le territoire concerné, pour la filière concernée ?),
- et les modalités de mise en œuvre du projet en pratique, au travers d'un plan d'actions avec notamment :
 - le détail des actions pour chacun des partenaires liés à la phase d'élaboration du projet et à la construction du partenariat (en cohérence à la convention de partenariat) ;
 - le phasage des différentes étapes et actions avec un calendrier de mise en œuvre ;
 - les moyens mis en œuvre.

➤ **La stratégie et les modalités de valorisation et diffusion** visant à favoriser le transfert de connaissance et de l'innovation dans les secteurs concernés, ainsi qu'une méthode permettant d'évaluer l'effet d'entraînement sur les potentiels utilisateurs finaux.

➤ **Les livrables opérationnels** (produits d'innovation, outils et produits de valorisation et diffusion envisagés pour répondre aux besoins des utilisateurs finaux, pour favoriser le transfert et l'appropriation de l'innovation) et les comptes rendus d'activité du projet. Une attention particulière sera portée à la présentation des livrables effectivement produits au moment de la justification des paiements (notamment ceux justifiant de l'innovation obtenue).

➤ **Le partenariat mobilisé** (avec l'explication de la contribution de chaque partenaire au projet qui démontrera que le partenariat est efficace pour répondre à la problématique posée), de la gouvernance du GO (procédures internes, répartition des missions, compétences mobilisées) et la convention de partenariat.

N'hésitez pas à joindre tout document qui vous paraîtrait utile à la bonne compréhension de votre projet

